

Le Recteur de l'académie de La Réunion

Rectorat

Secrétariat général

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée et complétée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 ;

Vu le code de l'Éducation ;

Vu le décret 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu le décret n° 2006-975 du 1^{er} août 2006 portant code des marchés publics ;

Vu le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu l'arrêté interministériel du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le ministère de l'éducation nationale, qui abroge et remplace l'arrêté du 7 janvier 2003 ;

Vu l'arrêté ministériel en date du 03 juillet 2013, nommant M. Yann COUEDIC, secrétaire général adjoint de l'académie de La Réunion, directeur des ressources humaines ;

Vu l'arrêté ministériel en date du 12 avril 2013 nommant M. Didier COLL-MOURNET, secrétaire général adjoint de l'académie de La Réunion ;

Vu l'arrêté ministériel en date du 23 juillet 2012 nommant M. Xavier LE GALL, secrétaire général de l'académie de La Réunion ;

Vu l'arrêté ministériel en date du 28 août 2012 nommant Mme Sylvie THIRARD, secrétaire générale adjointe.

Vu l'arrêté préfectoral n° 2821 du 4 septembre 2007 relatif à l'organisation des services de l'État à La Réunion et notamment ses articles 2 et 11 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 31 du 11 janvier 2013 portant délégation de signature à M. Thierry TERRET, recteur de l'académie de La Réunion, pour ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes de ses services et pour les actes juridiques associés ;

ARRETE

Article 1 : La subdélégation de signature est donnée à M. Xavier LE GALL, secrétaire général d'académie, pour tous les actes se rapportant à l'exécution des recettes et des dépenses de rémunération, de fonctionnement, et d'intervention relevant du budget du ministère de la l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, à l'exclusion des opérations de rémunération principale et accessoires de l'ensemble des personnels de l'enseignement supérieur de l'université de la Réunion, dans les limites fixées à l'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral n° 384 du 17 février 2010.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Xavier LE GALL, secrétaire général d'académie, la subdélégation pour l'ensemble des opérations énumérées à l'article 1 sera exercée par :

- M. Yann COUEDIC, M. Didier COLL-MOURNET ou Mme Sylvie THIRARD, secrétaires généraux adjoints.

Article 3 : Pour les opérations relatives aux dépenses de fonctionnement et d'intervention, la subdélégation sera exercée dans les limites fixées en annexe I par :

- Mmes Valérie FRUTEAU DE LACLOS, Sabine LAURET, Myriam BARBIERI durant l'intérim de M. Jérôme CLEMENT et MM. Nicolas GUILLARD, Samir DIB, Christian LE TIEC, Pascal BORDELAIS, chefs de division
- Monsieur David DELL'AQUILA, Bénédicte CHANE LAP, Corrine BREZE, Frédérique CADET, Josiane CLOUPET-MANTE, Geneviève DALLEAU, Véronique ALIDOR, Irène CHAUVY-MADIKA, et MM. Harry BAILLIF, Philippe LENORMAND, Dominique LAU WEN TAÏ, chefs de service
- Mmes Sabine MUSSARD, Valérie HERBAUT, Géraldine LEROY, Farylla FOCK-LAPP et MM. René ANGAMA, Mickael JUE, Christian MASSONI, Frédéric TACITE, François VALENTIN, Fabrice RAMASSAMY, Didier SINAMALE, Jacques AURE chefs de bureau
- Mmes Josie HOARAU, Yolaine PETAN-RANGUIN, Lisette TAILAMEE, Corinne BEURET et MM. Philippe KISCHENAMA, Serge GROSSET, gestionnaires

Article 4 : Pour les opérations relatives aux dépenses de personnel, la subdélégation sera exercée dans les limites fixées en annexe II par :

- Mmes Valérie FRUTEAU DE LACLOS, Maryvonne CLEMENT et MM. Pierre-Olivier SEMPERE, Jérôme CLEMENT, Nicolas GUILLARD, Samir DIB, Christian LE TIEC chefs de division
- Mmes Myriam BARBIERI, Valérie DECOUTY, Anne-Marie PEBERNET, Laure NICOL, Bénédicte CHANE LAP, Fabienne ANGOT, Corrine BREZE, Geneviève DALLEAU, Nathalie RAJAONARISON, Danièle LACOMBLE, Irène CHAUVY-MADIKA, Agnès MARCHETTI et MM. Manuel BERGER, Marc HILDEBRANDT, Dominique LAU WEN TAÏ, Marcel VOLSAN, David DELL'AQUILA chefs de service
- Mme Nelly MASSEAU, Sabine MUSSARD, Valérie HERBAUT MM. René ANGAMA, Mickael JUE, Frédéric TACITE, François VALENTIN, Fabrice RAMASSAMY, Christian MASSONI chefs de bureau

Article 5 : Pour les opérations relatives aux recettes, la subdélégation sera exercée par :

- Mme Valérie FRUTEAU DE LACLOS, chef de division
- Mme Bénédicte CHANE LAP, chef de service
- MM. Mickael JUE, Frédéric TACITE, Fabrice RAMASSAMY, chefs de bureau

Article 6 : Pour les opérations d'investissement dans les limites fixées dans l'article 6 de l'arrêté préfectoral n° 384 du 17 février 2010, la subdélégation sera exercée par :

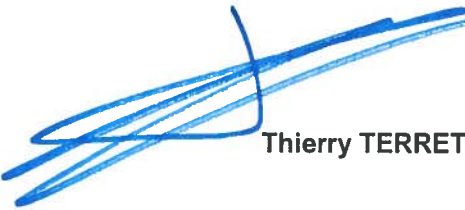
- M. Xavier LE GALL, secrétaire général de l'académie ou M. Didier COLL-MOURNET, secrétaire général adjoint ;
- En cas d'absence ou d'empêchement de M. Xavier LE GALL, secrétaire général de l'académie et M. Didier COLL-MOURNET, secrétaire général adjoint et pour des opérations d'un montant inférieur à 1 000 000 €, la subdélégation de signature sera exercée par :
- M. Yves BOSSARD, délégué académique aux infrastructures scolaires et universitaires ou M. Jean-Claude FOCK-LAPP, son adjoint.

Article 7 : Cet arrêté annule et remplace l'arrêté n° 2013-02 du 11 janvier 2013.

Article 8 : Monsieur le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de La Réunion et affiché dans le hall du rectorat du 28 octobre au 28 novembre 2013.

Fait à Saint-Denis, le 23 OCT 2013

Le Recteur


Thierry TERRET



ANNEXE I

Liste des opérations de fonctionnement et d'intervention susceptibles d'être signés par :

M. Jérôme CLEMENT, chef de la DSM

- opérations de fonctionnement ou d'intervention des programmes 139, 140, 141, 214 et 230
- opérations relatives aux auxiliaires de vie scolaire des programmes 139 et 230

Mme Geneviève DALLEAU

- engagement des dépenses et certification du service fait au budget des programmes 140 et 230
- opérations relatives aux auxiliaires de vie scolaire et aux contrats aidés des programmes 139 et 230

M. Philippe LENORMAND

- engagement des dépenses et certification du service fait au budget du programme 139, 141, 214 et 230

Mme Valérie FRUTEAU DE LACLOS, chef de la DFP, Mmes Bénédicte CHANE LAP, Véronique ALIDOR et Géraldine LEROY et MM. Frédéric TACITE, Mickael JUE, René ANGAMA, François VALENTIN et Fabrice RAMASSAMY

- opérations de fonctionnement ou d'intervention

Mmes Josie HOARAU, Yolaine PETAN-RANGUIN, Lisette TAILAMEE, Corinne BEURET, Brigitte LAN KAN, MM. Philippe KISCHENAMA, Serge GROSSET, Jack MAZEAU et Nazir ISSA

- certification du service fait

M. Nicolas GUILLARD, chef de la DPATE et M. Harry BAILLIF

- opérations relatives à l'action sociale
- rentes et cotisations d'élèves

Mme Sabine LAURET, chef de la DES et Mme Josiane CLOUPET-MANTE

- opérations relatives aux aides à la scolarité et service minimum d'accueil des programmes 139, 140 et 230

M. Christian LE TIEC, chef de la DIFOR

- opérations relatives à la formation des personnels

M. David DELL' AQUILA

- opérations relatives à la formation des personnels relevant des programmes 140, 141, 214 et 230

Mme Sabine MUSSARD

- opérations relatives à la formation des personnels relevant des programmes 214 et 230

M. Christian MASSONI

- opérations relatives à la formation des personnels relevant des programmes 140

Mme Valérie HERBAUT

- Opérations relatives à la formation des personnels relevant des programmes 141

M. Pascal BORDELAIS, chef de la DL

- opérations de fonctionnement du programme 214

Mme Farryla FOCK-LAPP

- certification du service fait au budget du programme 214

M. Samir DIB, chef de la DEC

- opérations relatives à l'organisation des examens et concours

Mmes Irène CHAUVY-MADIKA, Frédérique CADET, Corrine BREZE et M. Dominique LAU WEN TAÏ

- frais de déplacement des personnels

ANNEXE II

Liste des opérations relatives aux dépenses de personnel susceptibles d'être signés par :

Mmes Valérie FRUTEAU DE LACLOS, chef de la DFP et Mme Bénédicte CHANE LAP, MM. Mickael JUE, René ANGAMA, François VALENTIN, Frédéric TACITE et Fabrice RAMASSAMY

- cotisations sociales
- indemnités spéciales d'éloignement
- action sociale et honoraires médicaux

M. Manuel BERGER, coordination paye

- rémunération principale et accessoire des personnels

M. Jérôme CLEMENT, chef de la DSM et Mme Geneviève DALLEAU

- rémunération principale et accessoire des personnels AVS-i

Mmes Maryvonne CLEMENT, responsable de la DPEP, Valérie DECOUTY, Laure NICOL, Agnès MARCHETTI

- rémunération principale et accessoire des instituteurs et professeurs des écoles de l'enseignement public et privé et des personnels enseignants non titulaires intervenant dans le 1^{er} degré

M. Nicolas GUILLARD, chef de la DPATE

- rémunération principale et accessoire des personnels administratifs, techniques et d'encadrement
- action sociale et accidents de travail et de service

Mme Fabienne ANGOT

- rémunération principale et accessoire des personnels administratifs, ouvriers, techniques, sociaux et de santé ;

Mme Anne Marie PEBERNET

- rémunérations principale et accessoire des personnels d'inspection, de direction, des personnels d'encadrement administratifs, les personnels ITRF et les agents non titulaires.

MM. Pierre-Olivier SEMPERE, chef de la DPES, Marc HILDEBRANDT et Marcel VOLSAN

- rémunération principale et accessoire des personnels à l'exception des instituteurs, des professeurs des écoles de l'enseignement public et privé et des personnels administratifs, ouvriers et techniques, sociaux et de santé

Mme Nathalie RAJAONARISON

- rémunération principale et accessoire des personnels enseignants non titulaires et des MI-SE

Mme Danièle LACOMBLE

- versement des allocations d'aide au retour à l'emploi.

M. Samir DIB, chef de la DEC

- opérations relatives à l'organisation des examens et concours
- certification du service fait

Mmes Irène CHAUVY-MADIKA, Frédérique CADET, Corinne BREZE et M. Dominique LAU WEN TAÏ

- indemnités versées aux membres de jurys et aux vacataires
- certification du service fait

Mme Myriam BARBIERI

- indemnités versées à certains enseignants du second degré public ou privé
- certification du service fait

MM Christian LE TIEC, David DELL'AQUILA, Christian MASSONI et Mmes Valérie HERBAUT et Sabine MUSSARD

- opérations relatives à l'organisation des formations
- certification du service fait